

# Règlement de la cour d'école

La récréation doit être un moment où chacun doit pouvoir se détendre en jouant, en se promenant, en discutant, .... sans être agressé ni insulté par qui que ce soit !

Les élèves		règles	Réparations ... et/ou ... Sanctions
1	<b>Nous ne voulons être ni agressés ni insultés !</b>	<p><b>Toute violence</b> est strictement interdite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Pas de jeux de bagarre</li> <li>↳ On ne répond pas à la violence par la violence : on demande au maître de surveillance d'intervenir si nécessaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>1ère fois</b> : isolement dans la cour de récréation (sur un banc, près des maîtres)</li> <li>⇒ <b>Récidive</b> : temps de récréation diminué et consacré à la réflexion, à un entretien ou à une tâche d'intérêt collectif pendant un temps à déterminer et éventuellement informations aux familles</li> <li>⇒ Les parents pourront être convoqués par le Directeur d'école</li> </ul>
2	<b>Nous avons le droit de nous amuser.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Le <i>matériel</i> prêté par l'école doit être rangé à chaque fin de récréation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Matériel non rangé ou maltraité : la classe concernée peut se voir retirer le droit d'utiliser le matériel.</li> <li>⇒ Trop de conflit : la classe concernée peut se voir retirer le droit d'utiliser le matériel.</li> </ul>
3	<b>Les maîtres de surveillance doivent pouvoir surveiller les enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des espaces sont donc interdits. Ils sont signalés par des lignes rouges au sol.</li> <li>⇒ Accès chaufferie</li> <li>⇒ Espace devant le hall de l'école élémentaire</li> <li>- interdiction de remonter dans les classes, sans autorisation d'un maître de surveillance.</li> <li>- A 8h35 et 13h35, interdiction d'accompagner un camarade ou un adulte autre que son père sa mère en maternelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Isolement dans la cour de récréation</li> <li>⇒ punition (copier article 3 du règlement 10 fois)</li> <li>⇒ informations aux familles</li> </ul>
		interdiction <b>absolue</b> de ressortir de la cour d'école.	⇒ <b>Dès la 1<sup>ère</sup> fois</b> : information aux parents
4	<b>Nous avons le droit de vivre dans un environnement propre et agréable</b>	<p>Les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet (près du hall de l'école en attendant qu'elles soient fixées)</p> <p>Les locaux intérieurs et extérieurs ne doivent pas être dégradés intentionnellement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ réparation (ramasser tous les papiers de la cour, nettoyage, ...)</li> <li>⇒ informations aux parents</li> </ul>

# Les adultes

<b>Les parents</b>	<b>règles</b>
<b>"Nous plaçons nos enfants sous la responsabilité des enseignants et nous n'aimerions pas que nos enfants se fassent gronder ou agresser par un adulte inconnu"</b>	<p>Dans l'enceinte de l'école, <b>aucun adulte étranger</b> à l'école (parent, visiteur, ...) n'est autorisé à intervenir <b>directement</b> auprès d'un enfant.</p> <p>Seuls les enseignants sont habilités à gérer les conflits enfantins dans l'espace scolaire (<i>Tout parent mécontent d'un tiers <u>dans l'enceinte scolaire</u> gère ce différent par l'intermédiaire du personnel enseignant.</i>)</p>
<b>Les enseignants</b>	<b>règles</b>
<b>"Nous assurons la surveillance et faisons appliquer le règlement"</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les maîtres assurent une surveillance active et interviennent pour faire appliquer le règlement.</li><li>- La cour de récréation n'est jamais laissée sans surveillance: en cas de retard du ou des maîtres de surveillance, chaque maître reste responsable de sa classe.</li></ul>

**Rappel 1:** l'entrée d'une école (cour + bâtiments) est normalement interdite à toute personne étrangère au service.

**Rappel 2:** L'éducation d'un enfant et l'autorité des adultes (celle des parents comme celle des enseignants) dépend directement de la capacité des adultes à prendre une distance émotionnelle avec le conflit enfantin et à partager un même discours sur la loi et la sanction.